

**PARNES**

Beauvais, le 28 février 2025

MONSIEUR LE PRESIDENT  
CC DU VEXIN THELLE  
Route de Beauvais BP 30  
60240 CHAUMONT EN VEXIN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

<b>Prélèvement</b>	Type	Code	Nom	<b>Prélevé le :</b> jeudi 20 février 2025 à 11h40
<b>Unité de gestion</b>		00155317		<b>par :</b> L02
<b>Installation</b>	UDI	001169	PARNES	<b>Type visite :</b> D2
<b>Point de surveillance</b>	P	0000001656	CENTRE-VILLAGE	<b>Commune :</b> PARNES
<b>Localisation exacte</b>	FERME DE LAUNAY			

inférieure supérieure inférieure supérieure

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00155458

Référence laboratoire : H\_CS25.2113.1

**Résultats**

**Limites de qualité**

**Références de qualité**

inférieure supérieure inférieure supérieure

**COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS**

Chlorure de vinyl monomère	1,6 µg/L		0,50		
----------------------------	----------	--	------	--	--

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00155317)**

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour le paramètre Chlorure de Vinyl Monomère (CVM). Cette teneur en CVM n'est représentative que pour le point d'utilisation d'eau concerné et non pour l'ensemble du réseau de distribution. Dans l'attente de mesures correctives permettant un retour de la situation à la normale (teneur en CVM < 0,5 µg/l), les habitants seront avertis par vos soins de ne pas utiliser l'eau pour des usages alimentaires sans ébullition préalable (le CVM étant volatil).

Pour le Directeur Général de l'ARS et

Par délégation

Le responsable du service santé

Environnement de l'Oise



Modibo DIALLO